

Monsieur Pronovost,

Bonjour

J'aimerais poursuivre notre discussion à la pause de la 1ère table ronde sur la qualité de vie, j'ai eu un droit de parole, mais la discussion a détourné sur le sujet de la production porcine. A ce sujet j'ai réalisé que l'on n'avait toujours pas compris la position du citoyen, pour lui aussi c'est une question de qualité de vie et que celui-ci désire également un porc produit autrement, de meilleure qualité et sans antibiotique. Je constate également que l'on ne veut surtout pas comprendre les inconvénients du modèle à grande concentration qui apporte souvent maladie (circovirus) et autres.

Le point que j'aurais aimé également soulever était, qui vas payer les taxes encourues pour l'occupation par un si petit nombre de producteurs dans nos rangs. En encourageant les petites fermes, nous augmentons la population, les services suivent également, je remarque que depuis mon arrivée à Sainte-Croix 1978, nous avons perdu les services suivants: transport en commun pour aller à Québec, boulangerie, beurrerie, fromagerie, boucher etc., nos écoles sont avec de plus en plus de classes multiples à quand leur disparitions?

Nous produisons pourtant chez-nous la même quantité de lait, ces producteurs à grande concentration ne réalisent pas les services qu'ils perdent parce que la population diminue. Ma conclusion suite à la table ronde est que si ton couple ne se complète pas bien soit un administrateur et un agriculteur tu n'es pas heureux. Il est normal qu'en grandissant le cheptel l'administration suit avec et le producteur agricole dans l'âme n'est pas obligatoirement administrateur. Je constate également que nous avons grandement besoin d'une politique agricole.

Il faut comprendre aussi que lorsque nous demandons aux citoyens d'acheter local, il faut que ce même citoyen ait les moyens de le faire et qu'à chaque fois que le gouvernement (nous avec nos taxes) décidons de subvenir en agriculture et c'est la même chose dans tous les domaines, c'est la classe moyenne qui écope le plus.

J'aurais également souhaiter parler de la relève, vous trouverez ci-joint un article paru dans la Terre de Chez-nous le 31 août 2006. J'attire votre attention sur les critères de sélection paragraphe deux: le futur producteur de lait doit obtenir un fort appui de son milieu. Il doit notamment détenir une résolution favorable du syndicat des producteurs de lait de la région où il s'établit. Il doit aussi démontrer qu'il a obtenu un soutien suffisant de producteurs de lait de sa région (dons d'animaux ou d'équipements laitiers, par exemple), de fournisseurs (vétérinaires, banquiers, etc., etc. etc..... Est-ce que l'agriculture est devenu une chasse gardée?

Au plaisir de vous rencontrer à nouveau au moment du dépôt du mémoire du Groupe RESPIRES

Marthe Daigle

DÉMARRAGE DE FERMES LAITIÈRES

La Fédération prête 10 kilos aux jeunes volontaires

JEAN CHARLES GAGNE

Les producteurs de lait du Québec ont créé un nouveau programme d'aide afin d'aider au démarrage de nouvelles fermes laitières. La Fédération provinciale prêtera en effet un quota de 10 kilos de matière grasse par jour aux personnes qui satisfont aux critères établis. Ce prêt sera remboursé sur dix ans à raison d'un kilo par an à compter de la sixième année du prêt.

« La Fédération a un but unique : quota pour assurer le démarrage de nouvelles fermes laitières pour l'année laitière qui débute, a noté le président Marcel Groulx. Nous n'aurons pas de matière à obtenir ces dix proportions. Il y en a déjà quatre dans la seule région de Québec. » M. Groulx a relevé le fait qu'il sont rares les groupes de la société qui soutiennent l'insertion et le développement de nouveaux jeunes dans leur secteur, toutes professions professionnelles confondues.

Pour M. Groulx, il s'agit d'un « chèque supplémentaire offert à des jeunes de moins de 40 ans de créer leur ferme laitière ». Autrement, cette aide leur sert à acheter les équipements nécessaires. « Mais nous sommes conscients du défi que représente le démarrage d'une ferme laitière pour les jeunes en dépit de cette aide », a-t-il précisé. Obligés d'acquiescer dix kilos pour obtenir un prêt équivalent de la Fédération, les jeunes volontaires se consacrent avec un quota d'environ la moitié du quota moyen québécois. A la Fédération, on croit qu'une telle entreprise serait viable avec un prêt de vie peu élevé.

Ce programme s'ajoute à celui déjà offert par la Fédération des producteurs de laitiers de la région de l'Est, à faciliter le transfert de l'entreprise laitière familiale à la génération montante. L'ensemble de Québec a perdu plus de 300 fermes laitières.

Critères

Le demandeur ne doit jamais avoir

défailli de participation dans toute forme de production laitière. Il s'engage à posséder au moins dix kilos de quota au moment du débouché du prêt de la Fédération, ce qui représente un investissement de plus de 200 000 \$ ces trois ans. Il doit être administré à une subvention à l'établissement ou au démarrage dédiée à la relève agricole de la Fédération agricole du Québec. La production laitière devra être effectuée dans des installations nouvelles ou améliorées à cette fin depuis au moins 24 mois. Le demandeur ne devra pas vendre de quota ayant pour effet de réduire sa déduction totale à moins de 10 kilos par jour et il doit posséder l'autorisation de production en tant que tel. Les quotas prêtés ne pourront être cédés ou transférés.

Mais ce n'est pas tout. Le futur producteur de lait doit obtenir un prêt approuvé par son milieu. Il doit notamment détenir une réputation favorable du milieu des producteurs de lait de la région où il s'établit. Il doit aussi la

démontrer qu'il a obtenu un soutien suffisant de producteurs de lait de sa région (dona d'animaux ou d'équipements laitières, par exemple, de fournisseurs vétérinaires, banquiers, etc.) ainsi que d'autres intervenants comme des municipalités ou des organismes de soutien comme les Centres locaux de développement. « Au-delà de l'aspect financier, ce programme a un effet d'entraînement sur l'industrie laitière », explique M. Groulx. Le Centre d'industrialisation artificielle du Québec, et bientôt Valacta (anciennement le PALLO) vont établir leur propre façon de répondre aux demandes de soutien au démarrage de fermes laitières.

Les projets localisés dans les régions du Saguenay-Lac-Saint-Jean, de l'Abitibi-Témiscamingue, du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie bénéficieront d'un léger avantage. Les prêts sont octroyés selon l'ordre de réception de demandes complètes à la Fédération.

LA FÉDÉRATION DES FERMES LAITIÈRES - PAGE 3